

**L'An DEUX MIL TREIZE
et le 22 OCTOBRE
à Vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

**PRESENTS : Mme ROUX M- Mrs PION G- PERRIN R - PHILIPPON M-
BORDIN P- DURAND G - CROZET G - BUTIN N**

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés :

Absents : CALLENAERE -BRUGIRARD F. - COHAS D

Secrétaire de séance : PION Gérard

1-34-2013

Objet : Achat d'une tonne à eau tractée+ demande de subvention au Conseil général

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il serait nécessaire de prévoir le l'acquisition d'une tonne à eau afin de permettre aux agents municipaux d'assurer dans de bonnes conditions l'arrosage des plantes de la commune. Après consultation de plusieurs devis, l'offre du garage CROZET de Crémeaux semble la meilleure, elle se monte à 2003.50 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil de demander une aide du conseil général, tirée de l'enveloppe cantonale.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité**

ACCEPTE l'achat d'une tonne à eau pour un montant total de 2003.50 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ce matériel et à solliciter une aide auprès du conseil général.

2-35-2013

Objet : Approbation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'eau

M. Le Maire expose à l'assemblée le contenu du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Bombarde.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le contenu de ce rapport

3-36-2013

Objet : Choix d'un coordonnateur de santé sécurité : mission SPS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi oblige le maître d'ouvrage à s'entourer des services d'un coordonnateur de santé sécurité pour des travaux de bâtiments exécutés par la commune. Pour ce faire, il a mis en concurrence deux entreprises Socotec et Apave.

Oùï cet exposé, après avoir consulté les deux offres et en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de faire appel aux services de la Société SOCOTEC (coût : 910.00€ HT) pour les travaux de mise en accessibilité du Relais d'Urfé. Le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat d'engagement.

4-37-2013

Objet : Salles des fêtes : cession à titre gratuit des anciennes tables

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a conservé dans ces locaux, un lot de vieilles tables, autrefois en service à la salle des fêtes. Il propose que le conseil réfléchisse à l'éventuelle cession de ces tables, inutiles aux services de la mairie, à l'Association communale, chargée de l'animation de la commune : le Comité des fêtes.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide unanimement de céder à titre gratuit au Comité des fêtes le lot de vieilles tables, autrefois utilisées dans la salle des fêtes.

5 – 38 -2013

Objet : Groupama : Remboursement de sinistre suite au cambriolage du 28 mai 2013

Monsieur le Maire explique au conseil que suite au cambriolage du Relais d'Urfé du 28 mai 2013 et aux dégâts occasionnés (bris de glace), Groupama propose un remboursement de **310.96 €**. Il convient d'encaisser ce chèque.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil accepte cette somme et autorise M. le Maire à encaisser ce chèque.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations	
<u>1-34-2013</u>	<u>Objet : Achat d'une tonne à eau tractée+ demande de subvention au Conseil général</u>
<u>2-35-2013</u>	<u>Objet : Approbation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'eau</u>
<u>3-36-2013</u>	<u>Objet : Choix d'un coordonnateur de santé sécurité : mission SPS</u>
<u>4-37-2013</u>	<u>Objet : Salles des fêtes : cession à titre gratuit des anciennes tables</u>
<u>5- 38 -2013</u>	<u>Objet : Groupama : Remboursement de sinistre suite au cambriolage du 28 mai 2013</u>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE	Absente	
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE		
PERRIN RAYMOND, Maire		